Health Canada Santé Canada

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.10
(Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit – Mélanges en cuve)

Nº de demande :	2007-7387
Catégorie :	Catégorie C, sous-catégorie C3.10 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette – Mélanges en cuve)
Produit :	Herbicide Frontline XL
Nº d'homologation :	28804
Matières actives (m.a.) :	Florasulam : 4 g/l et MCPA : 280 g/l
Nº de document de l'ARLA :	1565793

Contexte

L'herbicide Frontline XL (Frontline XL Herbicide) est homologué depuis le 20 juillet 1999 dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix située en Colombie-Britannique, pour utilisation exclusive contre les graminées indésirables et les mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé et l'orge de printemps. Le produit peut être appliqué en postlevée, à raison de 355 g m.a./ha, avec, au besoin 70 g/ha de MCPA, s'il est nécessaire de lutter plus efficacement contre certaines espèces difficiles à supprimer mentionnées sur l'étiquette de Frontline XL. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuel, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Le titulaire a présenté une demande visant à modifier l'homologation de l'herbicide Frontline XL (nº d'homologation 28804), contenant 4 g/l de florasulam et 280 g/l de MCPA, afin d'inclure son utilisation sous forme de mélange en cuve avec l'herbicide Axial 100 EC (Axial 100 EC Herbicide, nº d'homologation 28642), qui contient du pinoxadène à 0,6 g/l et l'adjuvant Adigor à 0,7 % v/v, pour supprimer les graminées indésirables et les mauvaises herbes à feuilles larges (mentionnées sur l'étiquette du produit) dans le blé et l'orge de printemps.

Évaluation des propriétés chimiques

Non requise.

Évaluation sanitaire

Non requise.

Canada

Évaluation environnementale

Non requise.

Évaluation de la valeur

À l'appui de l'utilisation du mélange en cuve proposé associant l'herbicide Frontline XL (355 g m.a./ha), l'herbicide Axial 100 EC (60 g m.a./ha) et Adigor (à 0,7 % v/v), le titulaire a soumis les données sur la tolérance des cultures et l'efficacité issues de six essais sur le terrain effectués au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Les données fournies à l'appui de l'utilisation sur le blé et l'orge de printemps du mélange en cuve combinant les matières actives florasulam et pinoxadène avec l'adjuvant Adigor ont été jugées adéquates.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Frontline XL afin d'ajouter son utilisation sous forme de mélange en cuve avec l'herbicide Axial 100 EC et Adigor.

Références

PMRA# 1483746 2007. Field Trial reports, Dow AgroSciences Canada Inc. Weed Control DACO: 10.2.3(B).

PMRA# 1483748 2007. DACO: 10.3.2(A) Summary Profile-Crop Tolerance, Dow AgroSciences Canada Inc.

PMRA# 1499354 2007. DACO: Cat B Public Evaluation Report, November 2, 2007.

REG 2006-14: Regulatory Note for Pinoxaden. pp. 123.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.